

[Accueil](#) > [Vos Droits](#) > Utilisation transfrontière de documents publics électroniques

## Utilisation transfrontière de documents publics électroniques

Dans certains États membres, le droit national prévoit la délivrance de documents publics sous forme électronique, notamment les documents publics qui relève du champ d'application du règlement sur les documents publics.

Le règlement sur les documents publics s'applique «aux versions électroniques de documents publics et aux formulaires types multilingues adaptés aux échanges électroniques. Cependant, chaque État membre [décide] conformément à son droit national si et dans quelles conditions des documents publics et des formulaires types multilingues sous forme électronique peuvent être présentés».

À cet égard, le règlement sur les documents publics ne prescrit pas de normes ou de conditions minimales pour l'acceptation de documents publics électroniques et se contente de renvoyer au droit national. Toutefois, dans un contexte transfrontière, la plupart des autorités publiques et des citoyens ne savent pas à l'avance si, et dans quelles conditions, un document électronique sera accepté dans un autre État membre.

Veuillez noter que les informations sur le droit national qui sont ainsi publiées sur cette page ne relèvent pas entièrement du champ d'application du [règlement \(UE\) 2016/1191](#), mais présentent un intérêt pour le public.

Pour obtenir des informations sur une procédure nationale, cliquez sur le drapeau du pays concerné.

## Pages liées

- [Documents publics](#)
- [Documents publics](#)

Dernière mise à jour: 20/02/2025

Cette page est gérée par la Commission européenne. Les informations qui y figurent ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne. Celle-ci décline toute responsabilité vis-à-vis des informations ou des données contenues ou auxquelles il est fait référence dans le présent document. Veuillez consulter l'avis juridique pour connaître les règles de droits d'auteur applicables aux pages européennes.